

**ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE  
TRANSPORT À SOUMISSIONNER  
AUPRÈS DE  
TRANSCANADA PIPELINES ET UNION GAS  
POUR L'ANNÉE 2018-2019**

## **T A B L E   D E S   M A T I È R E S**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNÉE 2018-2019 – CAUSE TARIFAIRE 2016 RÉVISÉE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Prévion de la demande.....	4
1.2. Plan d'approvisionnement.....	5
<b>2. CAPACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION GAS.....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>9</b>

## **INTRODUCTION**

1 La présente pièce vise à présenter à la Régie de l'énergie (« Régie ») les capacités de transport  
2 que Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») désire soumissionner auprès de  
3 TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») et Union Gas pour l'année 2018- 2019 dans le cadre  
4 du New Capacity Open Season 2018 (« NCOS 2018 »).

5 Gaz Métro présentera à cet effet une évaluation des besoins d'approvisionnement en fonction de  
6 la prévision de la demande 2018-2019 déposée dans le cadre du plan d'approvisionnement  
7 2016-2019 déjà approuvé par la Régie<sup>1</sup> avec des ajustements pour refléter des événements  
8 ayant un impact significatif sur cette prévision.

9 Il est à noter que les appels d'offres de TCPL et Union Gas lancés le 30 novembre 2015 se  
10 terminent le 22 janvier 2016 à 13h (HE). Dans ce contexte, une décision de la Régie d'ici le 20  
11 janvier 2016, à 16h, serait requise pour permettre à Gaz Métro de préparer ses soumissions. Si  
12 des modifications majeures à la prévision de la demande utilisée comme base d'analyse par  
13 Gaz Métro devaient être envisagées par la Régie, une décision plus rapide serait alors requise  
14 pour permettre à Gaz Métro de refaire les évaluations des capacités manquantes. Par ailleurs,  
15 en l'absence d'une telle décision de la Régie rendue avant les échéances ci-haut précisées,  
16 Gaz Métro, qui doit veiller à l'approvisionnement suffisant de sa franchise, demande  
17 respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu'elle n'aura d'autre alternative que de  
18 participer aux appels d'offres mis en place par les transporteurs, selon les modalités décrites à  
19 la présente pièce.

### **1. ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNÉE 2018-2019 – CAUSE TARIFAIRE 2016 RÉVISÉE**

20 Cette section présente un plan d'approvisionnement découlant de la demande projetée pour  
21 l'année 2018-2019 dans le cadre de la Cause tarifaire 2016 (plan d'approvisionnement  
22 2016-2019) révisée pour refléter des événements ayant un impact significatif sur la prévision de  
23 la demande.

---

<sup>1</sup> D-2015-181

### **1.1. Prévision de la demande**

1 La prévision de la demande pour l'année 2018-2019 déposée dans le cadre du plan  
2 d'approvisionnement 2016-2019 a été utilisée comme base d'évaluation et modifiée comme  
3 suit :

- 4 • L'ajout du client majeur, un fabricant de produits fertilisants, qui devrait débiter ses  
5 opérations en 2018. L'arrivée de ce client amène une augmentation de volume de  
6 776,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> au service continu.
- 7 • Le retrait d'un projet majeur œuvrant dans le domaine de la liquéfaction du gaz  
8 naturel, réduisant la demande du service continu de 704 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.
- 9 • La réouverture complète de la chaîne de production d'un client du secteur de la  
10 métallurgie est anticipée et amène une hausse des volumes au service continu de  
11 192,2 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.
- 12 • La réévaluation du potentiel de réalisation de certains projets initialement inclus lors  
13 de l'établissement de la Cause 2016 implique de retirer quatre clients potentiels. Le  
14 retrait d'un client du secteur minier, de deux clients du secteur du gaz naturel  
15 comprimé et d'un autre du secteur de la métallurgie cause une baisse des volumes  
16 du service continu de 153,5 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>. La récente fermeture d'un client œuvrant dans le  
17 secteur des pâtes et papiers a aussi été considérée, réduisant les volumes de  
18 7,7 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> au service continu.
- 19 • La croissance attendue des volumes livrés au client GM GNL a été revue à la baisse  
20 de 44,9 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> au service continu.
- 21 • L'ajout de migration de 18 clients du service interruptible vers le service continu, en  
22 tout ou en partie, et le changement du volet A au volet B pour huit clients, survenu  
23 postérieurement au dépôt en mai 2015 du plan d'approvisionnement 2016-2019, se  
24 traduisent par un gain de 96,7 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> au service continu et une réduction de  
25 93,6 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> au service interruptible.
- 26 • Le potentiel de substitution de charbon pour une cimenterie a été revu à la baisse  
27 puisque celle-ci a déjà procédé à la substitution d'une partie de son procédé par une

1 autre énergie alternative. Cette révision explique une baisse de 15,210<sup>6</sup> m<sup>3</sup> au service  
2 continu.

3 Le tableau suivant présente une comparaison des demandes. L'écart représente la variation  
4 de la demande découlant des éléments mentionnés ci-dessus.

<b>LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2018-2019 * (10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>)</b>			
<b>PETIT ET MOYEN DÉBITS ET VENTES GRANDES ENTREPRISES</b>			
	<b>Cause tarifaire 2016</b>	<b>Cause tarifaire 2016 révisée</b>	<b>Écarts</b>
<b>Service continu</b>	6 347,5	6 487,2	139,7
Grandes entreprises	3 540,7	3 664,1	123,4
Petit et moyen débits	2 806,8	2 823,1	16,3
<b>Service interruptible</b>	388,3	294,7	(93,6)
Contrat régulier	374,4	280,8	(93,6)
Contrat gaz d'appoint	13,9	13,9	-
<b>Total</b>	<b>6 735,8</b>	<b>6 782,0</b>	<b>46,1</b>
<b>*Volumes avant interruptions</b>			

5

## 1.2. Plan d'approvisionnement

6 L'annexe 1 présente le plan d'approvisionnement de l'année 2018-2019, établi en fonction  
7 des éléments suivants :

- 8 1. Évaluation de la demande continue en journée de pointe et des besoins de l'hiver  
9 extrême conformément aux décisions de la Régie (lignes 30 et 31 de l'annexe) ;
- 10 2. Le client majeur, un fabricant de produits fertilisants, fournit son propre service de  
11 transport (intégré à la ligne 36 de l'annexe) ;
- 12 3. Considération des capacités de transport contractées à ce jour sur le marché  
13 primaire et sur le marché secondaire. Les capacités prévues dans les « Precedent  
14 Agreements » conclus avec TCPL seront intégrées comme capacités disponibles  
15 (ligne 39 de l'annexe) ;

1           4. Augmentation de la capacité maximale de retrait au site d'entreposage de  
2           Pointe-du-Lac (PDL) à 1 300 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour. Intragaz a présenté à Gaz Métro une  
3           proposition de modification à l'offre de service au site de PDL qui serait effective le  
4           1<sup>er</sup> novembre 2018 au plus tard. Intragaz a informé Gaz Métro de son intention de  
5           déposer à la Régie une demande à cet effet, potentiellement au cours des prochains  
6           mois, expliquant en détail la modification de l'offre, les investissements requis et  
7           l'impact sur les coûts additionnels pour Gaz Métro. En fonction des informations  
8           préliminaires disponibles, l'augmentation de 100 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour (3 799 GJ/jour) de  
9           capacité de retrait serait à l'avantage de la clientèle. Ainsi, Gaz Métro a pris en  
10          compte cet accroissement d'outils dans l'évaluation des besoins pour l'année 2018-  
11          2019 (ligne 41 de l'annexe), réduisant ainsi les capacités de transport à  
12          soumissionner. Par ailleurs, si la Régie devait rejeter cette prochaine demande  
13          d'Intragaz, Gaz Métro verra à ajuster ses outils d'approvisionnement en fonction de  
14          cette décision et ce, d'ici l'automne 2018.

15          5. Majoration du débit quotidien relié à la refonte du service interruptible à  
16          528 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour (20 000 GJ/jour). Dans le cadre de l'appel d'offres du 1<sup>er</sup> novembre  
17          2017 (NCOS 2017)<sup>2</sup>, Gaz Métro avait utilisé un débit de 264 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour  
18          (10 000 GJ/jour) qui, combiné au débit quotidien de la clientèle au tarif D<sub>5</sub> amenait  
19          un volume total interruptible de près de 1 583 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour (60 000 GJ/jour). En  
20          fonction de la demande interruptible projetée pour l'année 2018-2019, le volume  
21          quotidien au service D<sub>5</sub> (volets A et B) s'élève à près de 1 056 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour  
22          (40 000 GJ/jour). À ce jour, l'évaluation d'un potentiel de 1 583 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour pour le  
23          nouveau service interruptible demeure adéquate. Ainsi, le débit quotidien relié à la  
24          refonte est fixé à 528 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour (20 000 JG/jour) (ligne 46 de l'annexe).

25          Les besoins additionnels d'approvisionnement s'élèvent à 435 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour (16 500 GJ/jour)  
26          (réf : ligne 50 de l'annexe).

---

<sup>2</sup> R-3879-2014, B-0341, Gaz Métro-7, Document 8

## **2. CAPACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION GAS**

### Soumissions auprès de TCPL

Les capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL correspondent aux besoins additionnels identifiés à la section 1.2, soit une capacité de 16 500 GJ/jour (435 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour) de transport FTSH entre Parkway et GMIT EDA lors de l'appel d'offres de TCPL.

### Soumission auprès d'Union Gas

Parallèlement à l'appel d'offres de TCPL, Union Gas effectue également un appel d'offres pour le tronçon Dawn-Parkway avec une date de clôture coïncidant avec celle de l'appel d'offres de TCPL, soit le 22 janvier 2016.

Un ajout de capacité entre Dawn et Parkway est requis pour compléter le tronçon entre Dawn et le territoire de Gaz Métro. La capacité requise auprès d'Union Gas est évaluée à 101,3 % de la capacité contractée auprès de TCPL afin d'acheminer le gaz de compression à fournir à TCPL au point de livraison Parkway.

Ainsi, des capacités de 16 715 GJ/jour (441 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour) de transport M12 sont à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres d'Union Gas pour compléter la soumission auprès de TCPL.

### Autres options

Gaz Métro approchera le marché secondaire pour évaluer si d'autres options pourraient être envisagées qui seraient financièrement avantageuses comparativement à celle de contracter des capacités de transport sur le marché primaire. Ainsi, il se pourrait que Gaz Métro ne participe pas aux appels d'offres de TCPL et Union Gas mais contracte les capacités requises sur le marché secondaire.

## **CONCLUSION**

Gaz Métro a évalué que des capacités additionnelles de 16 500 GJ/jour (435 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour) entre Parkway et GMIT EDA étaient requises pour sécuriser les approvisionnements de la demande projetée de la clientèle pour l'année 2018-2019.

**Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du plan d’approvisionnement 2018-2019 révisé.**

**Gaz Métro demande également à la Régie de prendre acte du niveau des capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL et Union Gas pour l’année 2018-2019, comme détaillé à la section 2. Gaz Métro demande conséquemment à la Régie d’approuver les caractéristiques des contrats qui découleraient de ces soumissions.**

**Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte qu’elle pourrait contracter les capacités requises sur le marché secondaire en lieu et place du marché primaire, si une telle option était financièrement avantageuse.**

**Gaz Métro demande respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu’en l’absence d’une décision de sa part à l’égard de ces capacités de transport à soumissionner auprès des transporteurs avant le 20 janvier 2016, à 16h, Gaz Métro n’aura d’autre alternative que de participer aux appels d’offres, selon les modalités décrites à la présente pièce, ou contracter un approvisionnement équivalent sur le marché secondaire.**



**ANNEXE 1**

**PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019**

		<i>Cause tarifaire 2016 révisée</i>		
		<i>Hiver</i>	<i>Été</i>	<i>Total</i>
		(1)	(2)	(3)
<b><u>DEMANDE (10<sup>6</sup> m<sup>3</sup>)</u></b>				
1	Continue	3 539	2 842	6 381
2	Interruptible	157	124	281
3	Gaz d'appoint	6	8	14
4	Client biogaz en réseau dédié	12	15	27
5	<i>Sous-total</i>	3 714	2 989	6 702
6	Interruptions	-9	0	-9
7	Autres	108	68	176
8	Ventes GNL	31	48	80
9	<b>TOTAL</b>	<b>3 844</b>	<b>3 105</b>	<b>6 949</b>
<b><u>APPROVISIONNEMENT (10<sup>6</sup> m<sup>3</sup>)</u></b>				
10	Transport			
11	FTLH (primaire & secondaire)	339	480	819
12	Transport par échange de Empress	0	0	0
13	Transport fourni par les clients	364	511	875
14	Transport gaz d'appoint	6	8	14
15	FTLH non utilisé	0	0	0
16	<i>Transport Emp-GMI</i>	708	999	1 707
17	Achats dans le territoire	0	0	0
18	Achat à Empress pour compression	16	11	28
19	Achats à Dawn (GR)	1 202	289	1 491
20	Achats à Dawn (AD)	1 510	2 187	3 697
21	Biogaz	12	15	27
22	Autres	0	0	0
23	Retraits - injections	396	-397	-1
24	<b>TOTAL</b>	<b>3 844</b>	<b>3 105</b>	<b>6 949</b>

**PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019**

**Cause tarifaire 2016 révisée**

<u>ENTREPOSAGE (Capacité)</u>	(PJ)	(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
25 LSR (daQ)	1,9	50,4
26 Pointe-du-Lac	0,9	22,7
27 Saint-Flavien	4,6	120,0
28 Union Gas	13,2	349,0
29 <b>TOTAL</b>	<b>20,6</b>	<b>542,1</b>
<u>DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT</u>	(TJ/j)	(10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /j)
30 <b>Journée de pointe - continue</b>	<b>1 473</b>	<b>38 867</b>
31 <b>Besoins hiver extrême</b>	<b>1 380</b>	<b>36 424</b>
32 <b>Maximum</b>	<b>1 473</b>	<b>38 867</b>
<b>Approvisionnements</b>		
33 FTLH (primaire & secondaire)	85	2 243
34 Transport par échange (EMP - GMIT)	0	0
35 Achats dans le territoire	0	0
36 Transport clients & biogaz	99	2 613
37 FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903
38 Transport par échange (Dawn - EDA)	82	2 164
39 FTSH (Parkway - EDA)	499	13 174
40 STS	216	5 705
41 Pointe-du-Lac *	49	1 303
42 Saint-Flavien *	58	1 524
43 LSR (vaporisation) *	218	5 764
44 Outil de pointe GM GNL	19	510
45 <b>Sous-total approvisionnements</b>	<b>1 436</b>	<b>37 904</b>
46 <b>Impact de la refonte du service interruptible</b>	<b>20</b>	<b>528</b>
47 <b>TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)</b>	<b>1 456</b>	<b>38 432</b>
48 <b>Provision additionnelle avant achat / (vente)</b>	<b>-16,5</b>	<b>-435</b>
49 % du total approvisionnements avant achat / (vente) (I.48/ I.45)	-1,1%	-1,1%
50 <b>Achat / (vente) de transport a priori</b>	<b>16,5</b>	<b>435</b>
51 <b>TOTAL approvisionnements après achat / (vente)</b>	<b>1 473</b>	<b>38 868</b>
52 <b>Provision additionnelle après achat / (vente)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
53 % du total approvisionnements après achat / (vente) (I.52/ I.51)		0,0%

\* Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire Cause tarifaire 2016 révisée est 37,99